



Vos représentants de la section locale du SNE-FSU
Agence de l'eau Rhin-Meuse

CT du 1^{er} OCTOBRE 2013

Avis sur la nouvelle organisation du DSI

Cette nouvelle organisation a été établie en tenant compte des propositions et des souhaits des agents concernés. Ceux-ci ayant pu nous faire part de leur approbation, nous avons voté favorablement.

Nous avons fait part au DGAF, qui a piloté cette réorganisation, de notre satisfaction de la méthode employée (pragmatisme, écoute, rapidité), qui gagnerait à être étendue à d'autres cas. Cette organisation va disposer de 6 mois pour faire ses preuves, après quoi, elle sera définitive.

Information sur le budget

En résumé, que du bon :

- très importante baisse des effectifs (les chiffres de 2015 seront donnés à l'automne),
- poursuite de la réduction des frais de fonctionnement : on est cette fois au maximum des possibilités (près de 20 % de diminution depuis le départ = plus aucune souplesse) et on ne voit pas ce qu'on pourra faire de plus pour atteindre les objectifs 2015
- « contribution de l'Agence au budget de l'état » : le montant exact ne sera connu que début 2014, mais son ordre de grandeur est bien celui prévu. A noter que 3 des 6 Agences ont d'ores et déjà revu à la baisse leurs interventions ; pour AERM on pourra peut être ne pas en arriver là, le choix s'étant porté sur un prélèvement plus important du fond de roulement (17, 08 M€) et un réexamen en 2014 en fonction de la réalité du fond de roulement de fin 2013.

Si cette « contribution » peut paraître à elle seule absorbable budgétairement (1,5 % du programme), son éventuelle reconduction en 2015 ne le serait absolument plus et, globalement, l'addition des contraintes (fonctionnement, effectifs et prélèvement) rend l'ensemble tout à fait inacceptable et incompatible avec les missions qui sont les nôtres et qu'il est en plus question d'élargir.

Concernant les dépenses d'investissements (qui ne sont pas encore contraintes) pour 2014, à noter en particulier que le deuxième étage du bâtiment Longeau sera aménagé afin de libérer le bâtiment Moselle, et que ce dernier sera réhabilité pour y accueillir des services extérieurs (ONEMA ? AFB ? ONCFS ?). Du mouvement en perspective.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le budget formation a été sanctuarisé pour faire face aux probables accompagnements au changement (y compris l' « employabilité » et donc la mobilité). Reste à définir les contenus de ce qui concernera l'évolution des métiers, ce qui, au delà du principe clair d'une orientation vers plus de « territorialisation », reste encore et toujours largement à préciser. Il est temps de rentrer dans le concret.

Nous avons également considéré que certaines formations (type informatique, Windows 7) gagneraient à être optimisées (offre différenciée en fonction des besoins, timing ...) dans un contexte contraint.

Suite de l'étude BBZ, état d'avancement des diverses missions relatives à l'évaluation de la politique publique de l'eau, etc

Certains rapports nous sont plutôt favorables, d'autres non : le CPO (Conseil des Prélèvements Obligatoires) recommande la rebudgétisation des aides et redevances (transfert au budget de l'état) alors que dans le même temps le système des Agences semble avoir été conforté lors de la conférence Environnementale, etc, etc. Rien de bien nouveau. La vigilance reste néanmoins de mise, ces réflexions et propositions étant bien sûr susceptibles d'impacter l'évolution de nos moyens, missions et métiers. L'Agence de la Biodiversité va finalement voir le jour ; elle intègrera l'ONEMA, avec ou sans la partie « police ». Pas d'info sur son articulation avec les Agences de l'Eau.

Concernant la baisse des effectifs, il n'est pas impossible que les départs permettent, couplés au non renouvellement des CDD et au gel de 2 postes dont le recrutement était en cours en 2013, d'atteindre les objectifs de réduction (192 ETP). Ceci en tout cas pour 2014 et à l'AERM, car c'est loin d'être le cas dans toutes les Agences, et c'est l'inconnu pour toutes pour 2015. Ceci signifie en gros pour nous, zéro recrutement externe en 2014 et 1 seul CDD déjà affecté au CICF. Soit plus aucune souplesse ! Nous avons demandé un bilan des recrutements pour le prochain CT.

A noter que selon notre Directeur Général, l'éventualité de plans sociaux au sein des agences n'a jamais été une hypothèse de travail, mais que la mobilité interne et externe des agents (interagences, etc) reste un important sujet de réflexion au niveau national. La DEB est elle-même largement impactée par ces contraintes, au-delà des seules Agences, et n'est pas notre adversaire dans cette problématique, qui découle bien sûr de la vision comptable de Bercy.

Nous avons convenu qu'il allait falloir être inventifs pour composer avec la disparition de la souplesse dont l'Agence disposait jusqu'à présent en matière d'action et de finances sans pour autant nous replier sur nous-mêmes.

Au-delà des principes ayant fait l'objet d'échanges avec le personnel (approche territoriale, etc), il est maintenant nécessaire de passer aux décisions concrètes, comme cela semble avoir été enfin initié avec l'Assemblée Générale Technique du 30 septembre. Nous avons insisté sur ce point en précisant que, en matière d'évolution des métiers, de priorisation des actions, redéploiement, etc :

- les agents sont demandeurs de décisions concrètes à court et moyen terme, et qu'ils doivent être associés aux réflexions,
- s'il est indispensable de conserver une marge de manœuvre suffisante pour les managers et les agents eux-mêmes chacun à leur niveau, la direction doit dégager des lignes directrices communes et qu'il fallait absolument éviter de reporter la responsabilité des décisions au niveau des chefs d'unités, sans quoi on risque de générer des tensions entre unités alors que la cohésion s'impose,

- le niveau de contrainte est devenu tel qu'il faut envisager d'abandonner certaines actions. Il est indispensable que l'ensemble des Agences affiche cette position vis-à-vis de la tutelle. Dans un contexte où il est question d'augmenter le champ de nos missions (grand cycle de l'eau, inondations, etc), nous considérons que le Contrat d'Objectif est d'ores et déjà caduc. Un volet de définition des actions à abandonner totalement ou partiellement doit être intégré aux réflexions, en tenant compte du fait que le report d'actions sur d'autres acteurs, évoqué notamment en AG Technique, nécessite que ceux-ci ne soient pas eux-mêmes soumis à des réductions de moyens. Le Directeur Général a précisé que des actions allaient être menées pour une meilleure coordination avec les Administrations notamment. Il a également rappelé que toute évolution de nos missions devra être validée par les instances de Bassin, et qu'il est donc également nécessaire de convaincre celles-ci.

Mutualisation de la paie

Elle a permis de mettre en lumière des disparités dans le traitement, d'une Agence à l'autre, au niveau des primes des temps partiels notamment. Pour AERM, un rattrapage est prévu, qui sera rétroactif. Les agents concernés vont en être informés.

Divers

- RPS : le protocole d'évaluation du dispositif d'alerte proposé au comité de suivi ad hoc ne nous convient pas. Nos remarques en ce sens sont restées sans réponse. La direction précise qu'une suite leur sera donnée.
- Bureaux : le problème de l'attribution de bureaux à l'Amicale et à l'AS et du déplacement des bureaux syndicaux a été évoqué. Il est en bonne voie de résolution.
- Auto'trement : ce dispositif de location de voitures, activé pour l'instant à la seule DTRSI, n'a pas fait la preuve de sa pertinence sous sa forme actuelle. Une réflexion est en cours pour proposer des aménagements éventuels.